

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S
Du lundi 3 juillet 2023

Date de la convocation : 20 juin 2023

L'an deux mil vingt- trois, le lundi vingt juin à vingt heures précises, le conseil d'administration du C.C.A.S dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la Présidence d'Aline WATT-CHEVALLIER.

Nombre de membres en exercice : 15 **Présents :** 13 **Absents :** 2 **Votants :** 15
Pour : **Contre :** 0 **Abstention :** 0

Présents : M^{me} Aline WATT-CHEVALLIER (Présidente), M^{me} Aurélie ANCRENAZ, M^{me} Joëlle BIMBERT, M^{me} Annie REVERTEGAT, M^{me} Virginie SIROT, M. Dominique ROY, M. Thierry CHARRETOUR, M^{me} Elodie DEFASY, M^{me} Fabienne JOLIVET-BALON, M^{me} Mireille MORAN, M^{me} Nicole SAVOINI, M. Denis POTARD, M. Jean-Luc TROGER.

Pouvoirs : de M^{me} Delphine SCARAMOZZINO à M^{me} Aline WATT-CHEVALLIER et de Alexandre BUSATO à Aurélie ANCRENAZ

Secrétaire de séance : M^{me} Joëlle BIMBERT

Ordre du jour

1/ *Approbation et vote* du compte - rendu de la séance précédente :

Le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte - rendu de la séance du 22 mai 2023

2/ *Concours d'Epouvantails : étape du projet*

- ⇒ Pas de nouvelles inscriptions à ce jour.
- ⇒ Photos des épouvantails à mettre sur les réseaux sociaux de la commune et sur le site.

Arrivée à 20h20 de Mesdames Savoini et Revertegat

3/ *Convention de mise à disposition du logement d'urgence de la commune au C.C.A.S.*

Le groupe de travail (Mesdames Jolivet-Bâlon, Moran, Revertegat et M. Roy) a apporté quelques modifications à la première convention de 2019 et souhaite ajouter des précisions à certains articles.

Les corrections sont exposées par article :

Article 1 : objet de la convention

L'adresse du bien est le 33 route d'Annemasse et non le 122 route d'Annemasse.

Article 2 : conditions de gestion par le CCAS

M^{me} Moran demande une consultation auprès des membres du C.C.A.S pour l'attribution du logement. A noter que la Présidente a la délégation du Conseil d'Administration.

Il faut vérifier qui prend en charge les factures d'eau et d'électricité.

Il est recommandé de relever les compteurs d'eau et d'électricité lors de l'entrée et de la sortie du locataire.

Article 4 : modalités financières

Pour information, la taxe foncière est payée par la Mairie. En 2022, le montant de la taxe d'habitation payée par le C.C.A.S était de 707,00€.

Article 5 : entretien et maintenance

Il est précisé que la Commune se chargera des réparations liées à l'immeuble ainsi que les gros travaux (exemples : isolation des murs, ravalement de façade...). Les équipements de chauffage et eau chaude sanitaire restent à charge de la commune.

Le CCAS s'acquitte des dépenses liées à l'entretien courant de l'aménagement intérieur et des petites réparations.

Il faudra rajouter à l'article, « en cas de rénovation lourde, l'usage de l'appartement peut être suspendu le temps des travaux ».

Article 6 : obligation d'assurance

Le logement est assuré par la commune dans son contrat souscrit pour les bâtiments communaux auprès de Groupama.

Les articles 3, 7, 8, 9 et 10 restent inchangés.

4/ Semaine bleue : point sur l'organisation

La semaine bleue se déroulera du 2 au 8 octobre 2023.

Deux animations se dérouleront sur la commune à la salle polyvalente de Villy :

- Le bus Soliha : mardi 3 octobre de 10h à 12h.
- L'atelier « attrapes-rêves » : jeudi 5 octobre de 10h à 12h

5/ Plan Canicule de surveillance

Il est demandé aux membres du C.C.A.S de contacter les personnes à proximité dont ils « sont en charge » afin de les informer du plan canicule (voir la liste des bénéficiaires de l'APA).

6/ Formation secouriste

Il est proposé des formations de secourisme « premier secours » par Monsieur Bruno GONCKEL sur la période octobre/novembre 2023 :

- Formule 1 : 2 heures de formation pour un groupe de 15 personnes maximum.
Tarif : 275 €/ groupe
- Formule 2 : 7 heures de formation pour un groupe de 10-12 personnes maximum.
Tarif : 68€/ personne

Se renseigner s'il existe des aides financières pour ces formations (DIF...).

Dans le cadre du CMJ, la formation de 2h « 1^{er} secours » pourrait être proposée aux CM1-CM2 en octobre 2023 : voir avec Elodie DIETZ (Adjointe scolaire) pour la faisabilité.

Proposition d'un groupe de travail pour l'organisation : Elodie Dietz, Aurélie Ancrenaz, Joëlle Bimbert, Remi Le Nen.

Questions diverses

- Tour de table pour avoir des « retours » sur la tempête du 22 juin 2023.
- Une habitante de la commune, par le biais de son assistante sociale demande une aide pour payer sa facture EDF de 600 € : dossier à l'étude (Mireille MORAN).
- Nicole Savoini propose un atelier « équilibre » : à étudier pour la semaine bleue 2024.
- PAT : Plan Alimentaire Territorial : prise en compte de la précarité alimentaire en lien avec Les Bartavelles (association d'insertion sociale) à Bonneville, la Mission locale et la Banque alimentaire 74.
- Mise en garde contre la recrudescence des cambriolages sur la commune.
- Octobre Rose : proposition pour de nouvelles idées de décoration.
Un groupe « Octobre Rose » est formé : Elodie Defasy, Mireille Moran, Fabienne Jolivet Bâlon et Dominique Roy. Madame Claire Potard, couturière bénévole se joint au groupe pour apporter son aide pour les créations.
- Proposition de deux dates pour le repas du CCAS : le 17 ou 24 mars 2024 ?
- Rappel des dates du Salon des Saveurs (Vie-Tamine) : les 8-9-10 mars (salle polyvalente). Se renseigner de la date du loto de l'APE afin de ne pas faire « chevaucher » les événements du mois de mars 2024.
- La date de prochaine réunion est fixée au lundi 11 septembre 2023.

Levée de séance à 22h15

*La Secrétaire de séance,
Madame Joëlle Bimbert*

*La Présidente,
Aline WATT-CHEVALLIER*

